

Elaboration des projets personnalisés
de scolarisation des élèves en situation de handicap

**Calendrier indicatif relatif aux procédures de saisine
de la MDPH de l'année scolaire 2021/2022,
en vue de la rentrée scolaire 2022**

	Equipe éducative initiale ou équipe de suivi de la scolarisation avant le...	Dépôt du dossier complet à la MDPH avant le...
<p>Projets de poursuite de scolarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des élèves d'ULIS école : <ul style="list-style-type: none"> - nés en 2010 - nés en 2011 selon leurs projets • des élèves d'ULIS collège : <ul style="list-style-type: none"> - nés en 2006 - nés en 2007 selon leurs projets <ul style="list-style-type: none"> ↳ Retour en classe ordinaire ↳ Orientation en EGPA ↳ Orientation en ULIS collège des élèves d'ULIS école ↳ Orientation en lycée ou ULIS lycée des élèves d'ULIS collège ↳ Orientation en établissement médico-social ↳ Dispositif d'insertion sociale et professionnelle des élèves handicapés (DISPEH) pour les élèves d'ULIS de plus de 14 ans 	19 novembre 2021	17 décembre 2021
<p>Nouvelles demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'orientation en EGPA dans le cadre d'une demande de compensation du handicap ↳ d'orientation en ULIS lycée 	11 décembre 2021	14 janvier 2022
<p>Nouvelles demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'orientation en ULIS école ↳ d'orientation en ULIS collège ↳ d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH) ↳ de matériel pédagogique adapté ↳ de transport ↳ d'orientation en établissement ou service médico-social (dont accueil temporaire-DISPEH) ↳ de maintien à l'école maternelle 	21 janvier 2022	18 février 2022
<p>Renouvellement (fin de droits au 31/08/2022)*:</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap (AESH) ↳ d'orientation en établissement ou service médico-social (dont accueil temporaire-DISPEH) 	18 février 2022	12 mars 2022
<p>Renouvellement (fin de droits au 31/08/2022)* :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ de matériel pédagogique adapté ↳ de transport ↳ d'orientation en ULIS école ↳ d'orientation en ULIS collège ↳ d'orientation en ULIS lycée 	1^{er} avril 2022	22 avril 2022
<p>Tous les renouvellements (fin de droits entre le 01/09/2022 et le 31/12/2022) :</p>	27 mai 2022	07 juillet 2022
<p>Situations nouvelles (premières inscriptions en maternelle, élèves arrivant de départements extérieurs, etc...)</p>	Dès que possible	
<p>Aménagements d'examens</p> <p>Les demandes avec la procédure complète doivent être adressées au Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves-DSDEN 77, au plus tard à la date de clôture de l'inscription de chaque examen</p> <p>Les demandes avec la procédure simplifiée doivent être adressées directement au SIEC - Service inter académique des examens et concours, cf. Site DSDEN77 / Ecole inclusive / Examens et certifications</p>		
<p>Demande d'aménagements pour l'enseignement supérieur</p> <p>Compléter la fiche d'analyse des besoins des élèves handicapés à remettre aux responsables légaux ou à l'élève majeur en vue de l'admission post-bac</p>		

S'il est demandé aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissement de respecter les échéances de ce calendrier, il n'est bien entendu pas possible de l'imposer aux parents des élèves concernés.

Aux termes de la loi, ceux-ci peuvent à tout moment saisir la CDAPH et engager un processus dans lequel l'école aura à remplir ses missions, quel que soit le moment de l'année scolaire.

Une information apportée aux parents dans le cadre des conseils d'école et des conseils d'administration devrait contribuer à limiter ces saisines à un minimum de situations exceptionnelles.

***Pour toute demande de renouvellement de droits, il est rappelé que le dossier MDPH doit être déposé minimum 4 mois à l'avance**